



DIAGNOSTIC TÉLÉTRAVAIL

Tarif en vigueur au 1^{er} mars 2018

La prestation DIAGNOSTIC TÉLÉTRAVAIL consiste à vérifier, par sondage, les prescriptions de sécurité de l'installation électrique concernant la pièce dédiée au télétravail.

Cette prestation :

- répertorie les éventuelles anomalies relevées dans cette pièce,
- explicite les risques encourus,
- propose les mesures pour y remédier : recommandations d'usage ou travaux,
- préconise la nécessité éventuelle d'une contre-visite à réaliser dans les 6 mois suivant la date de réalisation de la visite initiale.

Tarif de la prestation DIAGNOSTIC TÉLÉTRAVAIL :

- **La visite initiale : 150 € HT (soit 180 € TTC)**
- **La contre-visite : 100 € HT (soit 120 € TTC)**

Ces prix comprennent :

- Le déplacement, au domicile du salarié, et la visite réalisée par un technicien CONSUEL (partout en France métropolitaine et Corse),
- L'envoi du rapport de visite au télétravailleur et/ou à l'employeur,
- L'envoi du guide Promotelec Services au télétravailleur. Ce guide explicite les risques encourus et propose les mesures à prendre pour y remédier (recommandations d'usage ou travaux),
- Un bilan d'étape régulier, à l'employeur, des DIAGNOSTICS TÉLÉTRAVAIL réalisés pour son compte.

Une indemnité forfaitaire supplémentaire de 150 € TTC (soit 125 € HT) sera appliquée en cas d'annulation de la visite planifiée ou d'absence du télétravailleur ou en cas de logement non localisable (plan non joint). Cette indemnité forfaitaire est applicable pour les visites et les contre-visites.

Le service est facturé en appliquant une TVA à 20 %.

Le tarif peut être réévalué chaque année selon la valeur officielle INSEE.

Pour en savoir plus sur le DIAGNOSTIC TÉLÉTRAVAIL : www.consuel.com

Pour nous contacter, tél. : **05 34 36 89 86** - courriel : teletravail@consuel.com

CONSUEL - Service Télétravail – 20 avenue de l'Escadrille Normandie Niemen - BP 60162 - 31704 BLAGNAC Cedex